

DÉLIBÉRATION N° : 2009 / 33
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le **29/09/2009** sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le **25/09/2009**. Conformément aux dispositions du décret n° 85-924 du 30/08/85 modifié par le décret du 31/10/90, cette convocation fait suite à une précédente convocation du 14/09/09 pour une séance le 25/09/09, le Conseil ne s'est pas tenu ce jour là faute de quorum

A l'ouverture de la séance **10** membres sont présents sur les **22** composant le Conseil, la séance se tient sans qu'il y ait besoin de quorum.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Décision budgétaire modificative.

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le Conseil adopte la décision budgétaire modificative par vote n°9, modification de la répartition des crédits pédagogiques globalisés conformément à la délibération N° 31.

P.J : 1 DBM

Nombre de votants	:	10	Pour :	10	Contre :
Blancs/nuls	:		Abstention :		

Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.

Date d'arrivée :

Signature :

Cachet de l'autorité destinataire :

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du

Le Président du Conseil d'Administration,